

La vie associative en Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées:

- 580 000 bénévoles associatifs, soit près d'un midi-pyrénéen sur quatre;
- 3 600 associations créées en 2012.

Les associations, présentes dans divers domaines de notre vie quotidienne, sont un des groupements (coopératives, mutuelles associations et fondations) de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plus de 50% de la population française est membre d'au moins un de ces groupements. L'ESS est un secteur à fort potentiel d'emploi, dont le périmètre est défini par le projet de loi de Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation.

Des activités périscolaires aux structures d'accueil d'urgence aux personnes en détresse, en passant par les foyers de jeunes travailleurs, l'aide à domicile pour les personnes âgées dépendantes, les clubs sportifs, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ou la défense d'une cause d'intérêt général... la vie associative reflète l'initiative citoyenne et la volonté d'engagement de femmes et d'hommes au service de l'action collective et de la cohésion sociale.

En 2012, le nombre d'associations en activité se situe entre 66 000 et 68 000 en

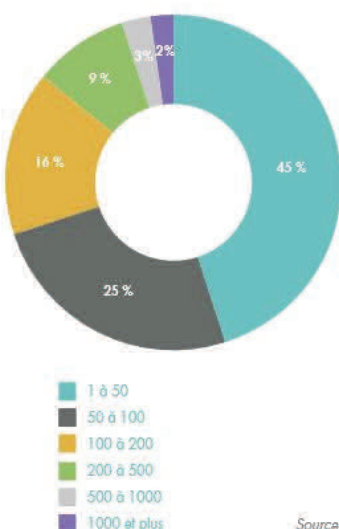
Midi-Pyrénées.

Avec 1 100 000 adhérents (soit près de 40 % des midi-pyrénéens) et environ 580 000 bénévoles, le dynamisme de l'initiative associative dans la région se confirme. En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour, ce qui place Midi-Pyrénées en troisième position des régions métropolitaines pour le nombre de créations d'associations pour 1000 habitants.

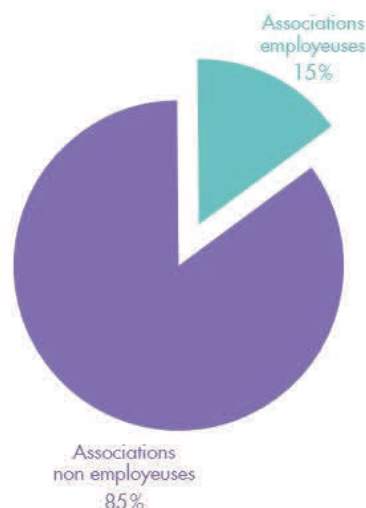
Le tissu associatif régional est constitué majoritairement de petites entités puisque 45 % des associations ont moins de 50 adhérents. Parallèlement, la grande majorité d'entre elles (85 %) s'appuie sur l'activité bénévole pour réaliser leur projet. En outre, les 15 % d'associations employeuses jouent un rôle significatif sur le plan économique : fin 2010, 91 000 salariés travaillent au sein d'associations (75 000 emplois en équivalent temps plein), soit 12,8 % de l'emploi salarié privé régional.

(Suite page 2)

Graphe 1
Répartition des associations
de Midi-Pyrénées
selon le nombre d'adhérents



Graphe 2
Part des associations employeuses
en Midi-Pyrénées



Source : Enquête CNRS-CES 2012

(Suite de la page 1)

Répartition des associations selon le secteur d'activité

Au niveau national, les associations sportives, culturelles et de loisirs dominent puisqu'elles rassemblent les deux tiers des associations. Viennent ensuite la défense des droits et des causes, et l'action sociale-santé qui représentent respectivement 13 % et 10 % de l'activité des associations (cf. Graphe 3).

En Midi-Pyrénées, on observe une surreprésentation du secteur sportif qui inclut également la chasse et la pêche. L'étendue et la structure du territoire régional, notamment l'importance des zones favorables aux activités de pleine nature, peuvent expliquer cette surreprésentation.

La répartition par secteur d'activité varie selon les types d'associations (employeuses ou non). Ainsi, les domaines du médico-social et de la formation-insertion regroupent respectivement 21 % et 9 % des associations employeuses contre seulement 9 % et 3 % des non employeuses. Inversement, le domaine de la défense des droits et des causes représente 15 % des associations sans salarié contre 4 % des associations employeuses.

Le dynamisme des créations d'associations en Midi-Pyrénées sur la dernière décennie

En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Ce chiffre baisse depuis 2009 (- 2,6 % de variation annuelle moyenne entre 2009 et 2012) comme au niveau national d'ailleurs, alors qu'entre 2001 et 2009, le nombre de créations annuelles était de l'ordre de 3 800 par an (cf. Graphe 4)

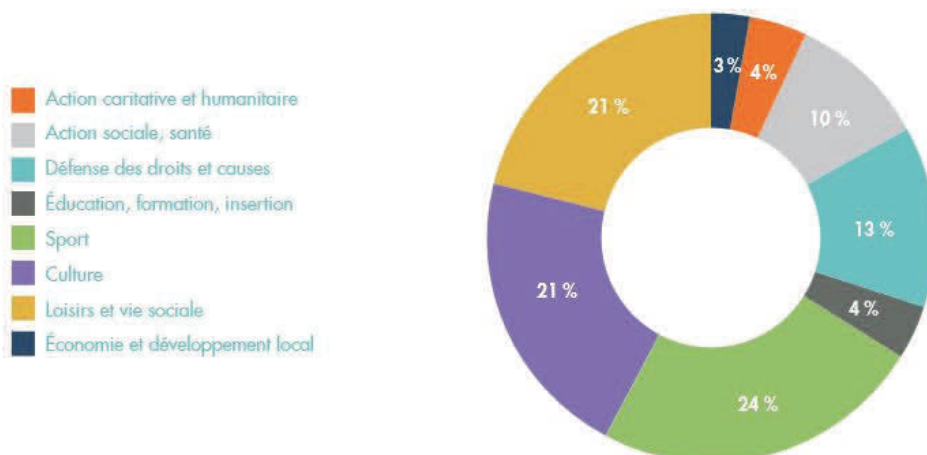
L'intensité des créations d'associations ne peut être appréciée qu'en rapportant le niveau des créations à la population. En 2012, le taux de création d'associations pour 1 000 habitants s'élève à 1,23 pour Midi-Pyrénées, il est significativement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 0,99 (cf. Tableau 1). Au sein de la région, les départements les plus dynamiques en matière de création d'associations sont le Lot, l'Ariège, et la Haute-Garonne. Néanmoins, tous les départements de la région se situent au dessus de la moyenne nationale.

Midi-Pyrénées arrive ainsi en troisième position parmi les régions métropolitaines (après la Corse et le Languedoc-Roussillon) pour le taux de création d'associations, ce qui traduit un dynamisme certain.

(Suite page 3)

Graphe 3

Répartition des associations en France selon le secteur d'activité



Source : Enquête CNRS-CES 2012

Graph 4

Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées depuis 2001 et comparaison avec la tendance nationale



(Suite de la page 2)

L'emploi associatif représente 9,4 % de l'emploi salarié régional et 12,8 % de l'emploi privé

Au 31 décembre 2010, on compte en Midi-Pyrénées 10 200 établissements associatifs employeurs, soit 10 % des établissements privés (cf. Tableau 2). Ce sont surtout de petits établissements : les

trois quarts ont moins de 10 salariés et les établissements de plus de 50 salariés représentent 5 % des établissements associatifs employeurs.

Les associations midi-pyrénéennes emploient 91 000 salariés (75 000 ETP), ce qui représente 9,4 % de l'emploi salarié régional et 12,8 % de l'emploi salarié privé.

(Suite page 4)

Tableau 1

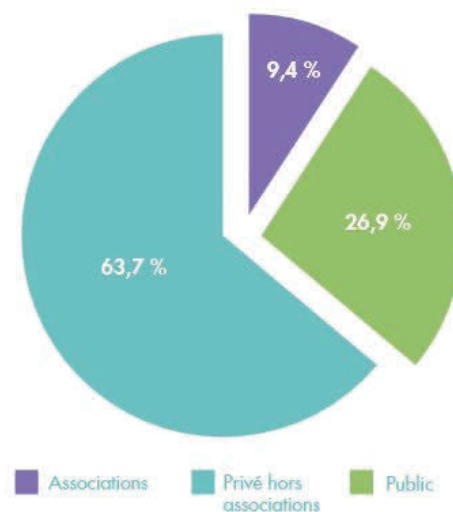
Les créations d'associations dans les départements en 2012

	Nombre de créations en 2012	Nombre de créations pour 1 000 habitants en 2012
Ariège	216	1,40
Aveyron	292	1,04
Haute-Garonne	1 613	1,28
Gers	229	1,20
Lot	252	1,42
Hauts-Pyrénées	277	1,19
Tarn	456	1,20
Tarn et Garonne	257	1,05
Midi-Pyrénées	3 592	1,23
France métropolitaine	62 774	0,99

Source : Journal officiel

Graph 7

Répartition de l'emploi salarié en Midi-Pyrénées



Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

(Suite de la page 3)

Cette dernière proportion est supérieure à celle observée au niveau national, la part des associations dans l'emploi salarié privé s'élevant à 10,9 % pour le total France.

Pour prendre la mesure du volume de l'emploi salarié associatif, on peut aussi le comparer à la filière aéronautique et spatiale qui employait 89 100 salariés (hors intérim) en 2011 en Midi-Pyrénées¹

Des conditions d'emploi spécifiques au milieu associatif

En 2010, les associations employeuses ont versé 1,9 milliard d'euros de rémunérations brutes (hors charges patronales), soit environ 10 % de la masse salariale du secteur privé alors que la part des associations dans l'emploi salarié privé s'élève à 12,8 %. Cet écart traduit à la fois un travail à temps partiel plus développé dans les associations et des rémunérations en moyenne plus faibles.

Le travail à temps partiel concerne près de la moitié des salariés dans les associations contre 20 % dans le privé hors associations et 22 % dans le public (cf. Graphe 9). En équivalent temps plein, le volume de l'emploi salarié dans les associations de Midi-Pyrénées s'élève à 74 800 ETP (cf. Tableau 2), soit un ratio de 1,2 personne pour un poste, comme au niveau national.

Contrairement à certaines idées reçues, les

salariés bénéficiant d'un CDI sont majoritaires : 7 salariés sur 10 en Midi-Pyrénées. Néanmoins, ce type de contrat reste moins répandu dans les associations que dans le reste de l'économie (cf. Graphe 10). Il faut préciser que la part des CDI est sensiblement plus importante dans des secteurs plus professionnalisés comme l'action sociale.

En termes d'emplois aidés, les associations représentent près de la moitié (47 %) des contrats aidés du secteur non marchand². Depuis le début de l'année 2013, environ 300 conventions d'emplois d'avenir ont été conclues dans le secteur associatif faisant de ce secteur le premier employeur (40 % de l'ensemble des conventions contre 29 % pour les communes).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA, cf. Encadré 4) contribue au maintien voire au renforcement de l'emploi associatif. Entre 2009 et 2011, environ 1 500 associations ont été accompagnées en Midi-Pyrénées³. La tendance observée est une stabilité des emplois en CDI et CDD pour 63 % d'entre elles et une augmentation des emplois en CDI et CDD pour respectivement 28 % et 22 % de ces associations.

Les postes FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) constituent une autre forme d'aide de l'Etat à l'emploi associatif.

(Suite page 5)

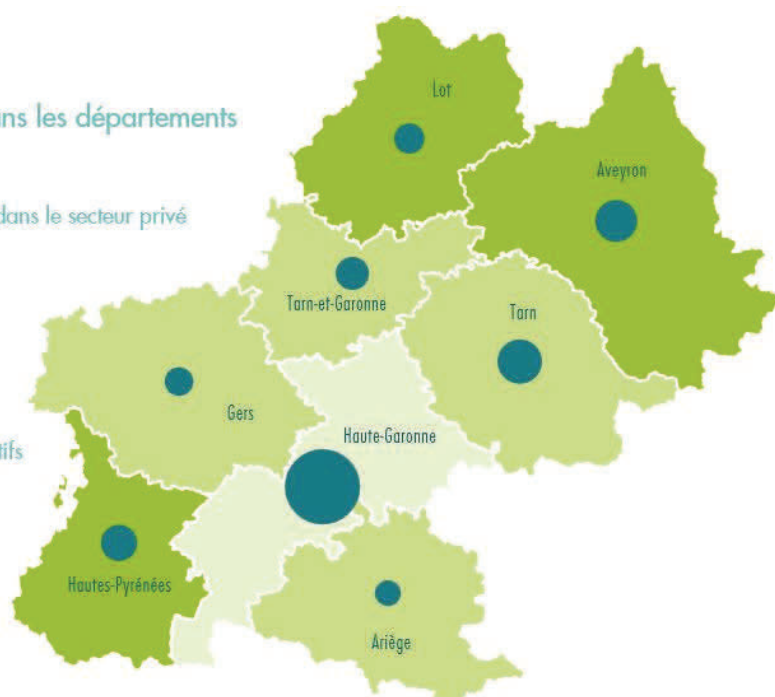
Carte 1

L'emploi associatif dans les départements au 31/12/2010

Part de l'emploi associatif dans le secteur privé

- Moins de 10 %
- De 10 % à 16 %
- De 16 % à 18 %

Nombre d'emplois associatifs



Source cartographique : Artique

Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

¹ Source : Insee, dossier n°157 sur l'enquête aéronautique-espace, décembre 2012

² Source DIRECCTE Midi-Pyrénées

³ Source : Évaluation du dispositif DLA en Midi-Pyrénées. Les Ateliers Coopératifs, janvier 2013

(Suite de la page 4)

En 2012, on dénombre 286 postes FONJEP en Midi-Pyrénées.

Des postes majoritairement occupés par des femmes

Les femmes occupent 73 % des postes dans les associations en Midi-Pyrénées. C'est plus que dans le secteur public (60 %) ou le privé hors associations (41 %). Cette sur-représentation s'explique en grande partie par la nature des emplois qui sont plus nombreux dans le domaine social, dans les services d'aide à la personne ou dans l'enseignement.

Dans les associations comme dans le reste de l'économie, les femmes accèdent proportionnellement moins souvent à des postes d'encadrement. Ainsi, 9,6 % des femmes travaillant au sein d'associations occupent un emploi de cadre contre 17 % des hommes. Elles occupent 82 % des emplois à temps partiel des associations.

Des salariés plus âgés que dans le reste du secteur privé

Le renouvellement des salariés apparaît comme un enjeu majeur pour les associations dans les prochaines années. Les moins de 34 ans représentent 28 % des salariés contre 39 % dans le reste du privé. Inversement, la part des 50 ans et plus atteint 30 % dans le secteur associatif contre 21 % dans le privé hors associations.

Depuis fin 2010, un recul de l'emploi salarié après plusieurs années de croissance

Entre 2007 et 2010, l'emploi salarié dans les associations de Midi-Pyrénées a cru de 4,3 % en moyenne annuelle alors que le reste du secteur privé enregistrait une hausse de 1,1 %. Or, depuis fin 2010, le secteur associatif enregistre une baisse de l'emploi salarié, en Midi-Pyrénées comme au niveau national. En effet, avec la crise, la contraction des budgets a entraîné une diminution des financements. Ainsi, dans la dernière enquête nationale de conjoncture menée par Recherches et Solidarités¹, 57 % des dirigeants associatifs de plus de 10 salariés signalent des difficultés, tout particulièrement dans le secteur sanitaire et social.

L'engagement bénévole, la force vive des associations

Il faut rappeler que 85 % des associations n'ont pas de salarié et s'appuient exclusivement sur l'activité bénévole (cf. Graphe 2). Les 15 % d'associations employeuses (outre le travail salarié rémunéré sur le budget de l'association) bénéficient aussi de l'apport du travail bénévole pour mettre en œuvre leur projet associatif.

Au niveau national, l'estimation du nombre de bénévoles dans les associations s'établit entre 11 et 12 millions de personnes². Ainsi, plus d'un français sur 5 (parmi la population des 15 ans et plus) donne de son temps au travers d'une structure associative. En Midi-Pyrénées, on estime à environ 580 000, le nombre de bénévoles associatifs, soit près d'un midi-pyrénéen sur 4 (parmi les 15 ans et plus)³.

La formation des bénévoles est un enjeu important, surtout pour les associations dont le développement s'inscrit dans un projet de professionnalisation. Le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) de l'Etat a pour objet principal d'aider à la formation des bénévoles réguliers (dirigeants et responsables d'activités) (cf. Encadré 2). Les bénévoles peuvent aussi trouver des informations et des conseils auprès des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) (cf. encadré 4).

La fonction de président majoritairement occupée par des hommes et des seniors

Les dirigeants (présidents, trésoriers, secrétaires) sont, de par la loi, bénévoles. Si les hommes sont plus nombreux que les femmes à faire partie du bureau associatif (53 % contre 47 %), l'écart se creuse pour les fonctions de président : 69 % des postes de présidents sont occupés par des hommes (cf. Tableau 3). Néanmoins, la présence de femmes à la tête d'associations est très variable selon les secteurs. Ainsi, dans l'éducation et la formation, les femmes occupent pour la moitié la fonction de présidente. Dans le domaine action sociale-santé, elles sont

(Suite page 6)

¹ Enquête réalisée auprès de 1709 responsables associatifs entre le 4 et le 18 décembre 2012

² Source : site internet du Ministère (www.jeunes.gouv.fr)

³ Source : estimations DRJSCS à partir des sources disponibles

(Suite de la page 5)

aussi bien représentées avec 48 % de femmes présidentes.

Globalement on observe un rajeunissement des dirigeants. En 2011, les moins de 35 ans représentent 13 % des effectifs dirigeants (cf. Graphe 12) contre 5 % seulement en 2005 tandis que la part des plus de 65 ans passe de 31 % à 24 % entre 2005 et 2011.

La fonction de président est toujours occupée majoritairement par des seniors puisque 47 % des présidents sont retraités (comme au niveau national) alors que les retraités ne représentent que 24 % de la population régionale. Une plus grande disponibilité, parfois des qualifications professionnelles, sont de précieux atouts mis au service de l'association.

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) en Midi-Pyrénées

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) attribue des subventions à des projets de formations de bénévoles élus et responsables d'activités, présentés par des associations* régulièrement déclarées au RNA (Registre National des Associations). L'objectif est d'accroître les compétences des bénévoles réguliers afin de favoriser l'efficacité de l'action associative.

Au niveau régional, il peut également soutenir la mise en œuvre de projets ou d'activités nouvelles d'une association, en phase de démarrage uniquement.

La régionalisation de la majeure partie du dispositif s'inscrit dans une double perspective :

- améliorer l'articulation avec les collectivités portant souvent des démarches de soutien au développement des associations ;
- favoriser l'accès au dispositif, notamment par la mutualisation des actions de formations, des associations modestes dont l'action quotidienne irrigue et enrichit le territoire.

Le FDVA 2012 en Midi-Pyrénées en chiffres : 123 associations ont été subventionnées ; 263 actions ont été financées dont 250 actions de formations de bénévoles (8 175 personnes concernées) et 13 actions concernant de nouveaux projets associatifs.

Sur les trois dernières années, le soutien financier est quasi stable excepté en 2011 du fait d'une dotation exceptionnelle en fin d'année.

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) Midi-Pyrénées

Depuis 2002, la CPCA Midi-Pyrénées est l'instance de représentation des mouvements associatifs, dans leur diversité.

Environ 60% des associations de la région (38 000 associations) sont fédérées par les membres de la CPCA Midi-Pyrénées.

La CPCA défendant les valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et des droits

Évolution sur les trois dernières années du soutien financier du FDVA :

	2010	2011	2012
Nombre d'associations demandeuses	90	105	158
Nombre d'associations subventionnées	81	98	123
Nombre d'actions demandées	275	371	473
Nombre d'actions subventionnées	234	357	263
Montants subventions accordées	337 000 €	411 745 €**	354 999 €

** Y compris dotation exceptionnelle en fin d'exercice

* Les associations non éligibles au FDVA :

- les associations sportives, dans la mesure où elles peuvent solliciter le CNDS
- les associations représentant un secteur professionnel (syndicats, groupements de professionnels...)
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent (lobbying...)
- les associations para-administratives ou para-municipales
- les associations n'ayant pas satisfait aux exigences de comptes-rendus

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

de l'homme milite pour une reconnaissance pleine et entière des intérêts et des valeurs du monde associatif au sein de la société française.

La CPCA Midi-Pyrénées rassemble 15 coordinations associatives dans différents domaines (culture, éducation, loisirs, santé, social, sports, tourisme, environnement, consommateurs, personnes âgées, solidarité internationale) :

- CADECS (Coordination d'Associations de Développement Economique, Culturel et Social) ;
- CELAVAR (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale) ;
- COFAC (Coordination des Fédérations et Associations Culturelles) ;
- CORERPA Midi-Pyrénées (Association du Comité Régional des retraités et personnes âgées de Midi-Pyrénées) ;
- CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire) ;
- CROS Midi-Pyrénées (Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées) ;
- CROSI Midi Pyrénées (Comité Régional des Organisations de Solidarités Internationales) ;
- FNARS Midi-Pyrénées (Fédération des associations d'accueil et de réinsertion sociale) ;

- FNE MIDI PYRENEES (France Nature Environnement MP) ;
- GRAINE MIDI PYRENEES (Réseau Régional d'Education en Environnement) ;
- LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Midi-Pyrénées ;
- UNAT Midi-Pyrénées (Union Nationale des Associations de Tourisme) ;
- URACIF Midi-Pyrénées (Union Régionale Midi-Pyrénées des centres d'information et de documentation des femmes et des familles) ;
- URAF Midi-Pyrénées (Union Régionale des Associations Familiales) ;
- URIOPSS Midi-Pyrénées (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

Ces 15 coordinations sont les membres du Conseil d'Administration de la CPCA Midi-Pyrénées.

La CPCA Midi-Pyrénées a ainsi pour but :

- de représenter, valoriser, défendre le mouvement associatif dans sa diversité ;
- d'informer, accompagner, coordonner les associations.

Les nouveaux locaux associatifs mutualisés de la CPCA constituent un lieu ressources au service de la vie associative régionale : Centre associatif ANADYR, 108 Route d'Espagne 31100 Toulouse.

Les données présentées dans ce numéro, sont extraites du Cahier de la DRJSCS « Regard sur la vie associative » paru en juillet 2013.

La collection des cahiers de la DRJSCS est disponible en téléchargement à partir de l'adresse suivante :

<http://www.drjscs-mp.fr/cahiers>

Contact Presse : Préfecture de région Midi-Pyrénées

Sophie LESAFFRE ☎ 06.35.16.36.31/05.34.45.38.31 Virginie AVIZOU ☎ 06.85.80.22.14/05.34.45.36.17

DRJSCS Midi-Pyrénées : François CHABAUD ☎ 05 34 41 73 10

<http://www.midi-pyrenees.gouv.fr/> - <http://www.haute-garonne.gouv.fr>

1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9 ☎ 05-34-45-34-45